

SECTION 20 et 21 Édition 2026

Vendredi 4 septembre à 11h dans l'aréna
Il y aura alternance entre les races sauf si deux juges sont nécessaires.

Directeur: David Coles 819-635-8253

Comité: Michael St-Pierre, Brett MacKechnie et Cheryl Stanley

Juge: Ashley Knapton, Chelsey, ON

ATTENTION À TOUS LES EXPOSANTS DE VACHES LAITIÈRES

-Arrivée : Les bovins laitiers doivent être sur le terrain de l'exposition au plus tard à midi **le jeudi**. La décoration et l'installation des stalles peuvent commencer le lundi précédent la compétition.

-Départ : Une fois la compétition complétée, les exposants peuvent quitter la grange.

-La compétition est ouverte à tous les exposants de la région.

-Tous les exposants devront être membres de la Société d'Agriculture du Pontiac (P.A.S.). Détails et autres informations sont disponibles auprès du bureau ou de votre directeur de division.

-Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formule d'inscription. Les inscriptions sont enregistrées seulement quand toutes les informations requises ont été reçues, un frais de 25% sera imposé à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard.

Les inscriptions doivent être faites via <https://assistexpo.ca> au plus tard le 24 AOÛT 2026.

-Frais d'administration sont de 15% de la bourse gagnée.

-Tous les exposants sont priés de placer, les aliments, litière ou équipement hors de l'accès au public, pour assurer le bien-être et l'apparence de l'exposition.

-Toutes les plaintes doivent être apportées au directeur de chaque division ou l'office le jour-même de l'exposition, celles-ci doivent être formulées par écrit et accompagner de \$100 ou chèque certifié. La décision du directeur sera finale.

-Une des conditions d'inscription est que chaque exposant ne peut tenir la Société d'agriculture du Pontiac et ou le comité responsable d'accident ou perte. Une autre condition d'inscription est que chaque exposant soit tenu responsable pour tout accident ou dommage pouvant être causé à une personne ou chose et vice-versa.

-Enfants de 6 ans ou moins ne sont pas permis dans tous les bâtiments avec bétail à moins d'être accompagné d'un adulte.

-Les chiens ne sont pas admis.

-Animaux montrant des signes de maladies contagieuses, par exemple IBR ou des poux, seront obligés de quitter le terrain. Société d'agriculture du Pontiac n'est pas responsable pour aucune maladie qui pourrait être transmise à des animaux à la Foire.

-Tous les animaux doivent avoir leur étiquette ATQ du Québec ou l'étiquette d'identification du Canada (CCIA). Si un animal n'a pas d'étiquettes d'identification appropriées, on demandera à l'animal en question de quitter les lieux.

-Les laissez-passer sont alloués comme suit: deux pour 4 têtes de bétail.

-Le véhicule doit stationner à l'endroit désigné par le directeur de la division.

- L'aide de volontaires pour nettoyer après l'exposition serait apprécié.

Règlements:

- Arrivées : toutes les vaches doivent être arrivées au plus tard le jeudi à midi. Vous pouvez commencer votre installation à partir du lundi précédent le weekend de la Foire.

-Départs : les départs sont permis lors que votre division a terminé.

-Les exposants de toutes les régions sont les bienvenus et doivent devenir membres de la Société agricole du Pontiac.

-Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formule d'inscription. Les entrées sont acceptées seulement quand toute l'information est reçue, un frais de 25% sera imposé à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard.

-Toutes les inscriptions peuvent être via AssistExpo <https://www.assisexpo.ca>.

Les inscriptions peuvent aussi être postées à la Société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0. Date limite : 18 août 2025.

-Frais d'administration sont de 15% de la bourse gagnée.

-tous les animaux doivent avoir leur identification ATQ, RFID OU CCIA à défaut, ils seront expulsés.

-Un sujet d'exposition se définit ainsi: un animal laitier de qualifiant selon l'une des classes proposées dans les Normes des classes. Tout animal enregistré, d'un niveau de pureté de 75% ou plus et appartenant à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement), est considéré comme étant le produit de l'exposant.

-On doit enregistrer tous les animaux d'exposition au nom de l'exposant et selon les statuts de son association de race.

-Un exposant est un éleveur ou une organisation qui présente des animaux pour un classement officiel effectué par un juge, au moment spécifié par la foire/exposition pour le jugement.

-Nombre d'animaux exposé par exposant: Pas de limite sur nombre d'animaux exposé par classe. Seulement 10 animaux peuvent être exposés sous la "bannière exposant". Sous la "bannière éleveur", les points sont calculés pour 10 animaux, élevée par l'exposant, mais celui-ci n'est pas nécessairement le propriétaire.

-Chaque animal sera vérifié sur son ascendance le vendredi de la Foire par le comité de l'exposition.

-Un maximum de deux (2) animaux remplaçants sont permis.

-Une copie de certificat télécopie doit avoir l'étampe officielle de Holstein Canada.

-Les pompes à traire ne doivent pas être utilisées après 14h le samedi jusqu'à la fin de l'exposition samedi soir.

-Avant de placer les cageots pour tonte, contacter le directeur en charge, qui vous indiquera la location désignée.

-Les bovins doivent demeurer dans leur étable jusqu'à leur départ.

-Toute critique ou interférence avec le juge ou toute autre entité quand se déroule la présentation; tout comportement qui affecte directement ou indirectement les standards prescrits de la race seront considérés comme des violations des directives d'Holstein Canada, Jersey Canada et la Société d'agriculture du Pontiac et seront sanctionnés. Nous opérons sous la gouverne du "Standard Exhibitor's Agreement of Canadian Dairy Breeds" tout au long de ce concours.

PRIX CLASSES JUNIOR (classes 1 à 7) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
90\$	80\$	70\$	60\$	55\$	50\$	50\$	50\$	50\$	50\$

PRIX CLASSES SENIOR (classes 9 à 15):

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
150\$	130\$	115\$	95\$	90\$	85\$	85\$	85\$	85\$	85\$

PeeWee Showmanship- enfants de moins de 6 ans en date du 1^{er} janvier 2026. Cette classe sera la première à présenter une vache Holstein ou Jersey.

Frais de déplacement

Les exposants qui se déplacent sur une distance de 74 km ou moins (aller) entre la ferme de l'exposant (dérègle précise) et le terrain de la Foire (215 rue Lang, Shawville QC, J0X 2Y0) vont recevoir une compensation de 25\$ par animal jusqu'à un maximum de 250\$.

Les exposants qui se déplacent sur une distance de 75 km et plus (aller) entre la ferme de l'Exposant (adresse précise) et le terrain de la Foire (215, rue Lang, QC, J0X 2Y0) vont recevoir une compensation de 50\$ par animal jusqu'à un maximum de 500\$.

Section 20 Holstein

Prizes: 1st: \$90, 2nd: \$85, 3rd: \$70, 4th: \$60, 5th: \$55, 6th: \$50, 7th: \$50, 8th: \$50, 9th: \$50, 10th: \$50

CLASSES JUNIOR 1-8 :

1. Génisse Bébé, née après le 1^{er} juin 2026.
2. Génisse junior née entre le 1er mars et le 31 mai 2026.
3. Génisse intermédiaire née entre le 1er décembre 2024 et le 29 février 2026.
4. Génisse senior née entre le 1er septembre 2025 et le 30 novembre 2026.
5. 1 ans été née entre le 1er juin 2025 et le 31 août 2026.
6. 1 ans junior née entre le 1er mars 2025 et le 31 mai 2025.
7. 1 ans intermédiaire née entre le 1er décembre 2024 et le 28 février 2025.
8. TROUPEAU JUNIOR - Groupe de 3 génisses junior exposées dans classes 1-7. L'exposant doit avoir élevé 3 génisses et être propriétaire d'au moins une. Le certificat d'enregistrement doit montrer que l'exposant est l'éleveur de chaque animal et le propriétaire d'au moins un animal dans les deux cas, comme individuel ou partenaire.

CHAMPIONNE JUNIOR – Trophée In-Memoriam Denzil-Brownlee

CHAMPIONNE JUNIOR DE RÉSERVE –Trophée Banque Nationale

BANNIERE EXPOSANT JUNIOR HOLSTEIN – Une bannière d'exposant junior sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes individuelles. Seul neuf (9) animaux peuvent être considérés. Toutefois ceci ne limite pas le nombre d'animaux exposés. Si l'animal est de propriété conjointe, la propriété conjointe sera considérée comme un exposant, et il n'est permis de les associer individuellement comme une fraction du pointage. Les points seront décernés le même chose comme bannière junior d'éleveur.

BANNIERE D'ÉLEVEUR JUNIOR HOLSTEIN– Une bannière d'éleveur junior sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes 1-7. Seul neuf (9) animaux junior peuvent être considérés. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal.

Les points seront décernés selon la base suivante:

1ère	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

CLASSES SENIOR (classes 9 à 16)

Prix: 1st: \$150, 2nd: \$130, 3rd: \$115, 4th: \$95, 5th: \$90, 6th: \$80, 7th: \$75, 8th: \$75, 9th: \$75, 10th: \$75, others: \$0

Bonus pour les vaches séniors participant aux classes 9 to 15, une compensation supplémentaire de \$25 par animal jusqu'à un maximum de \$250 par exposant.

9. En lactation-SENIOR Yearling en date du 1er septembre 2024. Prix Trophée Stanhow Farms Ic,
10. 2 ans junior née entre le 1er mars 2024 et le 31 août 2024.
11. 2 ans senior née entre le 1er septembre 2022 et le 28 février 2023. En lactation ou tarie.
12. 3 ans née entre le 1^{er} septembre 2022 et 31 août 2023
13. 4 ans née entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022
14. 5 ans née entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021
15. Vache mature née avant 1^{er} septembre 2020
16. Troupeau de l'éleveur : 3 animaux de la même unité génétique. L'exposant doit être propriétaire d'au moins un des animaux. Les autres peuvent appartenir à d'autres personnes. Un seul prix par troupeau.

BANNIÈRES :

Bannière Exposant Principal- Cette bannière, commandité par TBA, est présentée à l'exposant ayant le grand nombre de points recueillis pendant les classes par un maximum de 10 animaux. Cela ne limite pas le nombre d'animaux inscrits dans les différentes classes. Dans le cas de multiples propriétaires, ceux seront considérés comme étant une seule entité et les points seront attribués à cette seule entité.

Bannière Éleveur Principal- Cette bannière, commanditée par TBA, est présentée à l'éleveur (individu, propriétaires multiples ou compagnie) ayant cumulé le plus de points dans les classes pour vaches. Il s'agit d'animaux certifiés se trouvant dans les classes appropriées. Un maximum de dix (10) animaux qui peuvent ou non être du même propriétaire. Le calcul pour cette bannière est fait selon les certificats d'enregistrement, code alphanumérique ou son préfix.

Les points vont comme suit :

1^{er} 20pts- 2^e 18pts- 3^e 16pts- 4^e 14pts- 5^e 12pts- 6^e 10pts- 7^e 8pts- 8^e 6pts, 9^e 4pts et 10^e 2pts.

17. Progéniture d'une productrice sans nombre limite.

Descendantes de la même reproductrice ayant compétitionner dans les classes 1 à 15. Ruban et trophée pour cette classe.

Grand Champion : -Trophée H. I. Hobbs and Sons recevront également un portrait créé par Melissa Nyveld et William Bastien Vice-Champion: Prix In-Memorial George-Pirie. Mention honorable Championnat du meilleur pis : La plaque « Société d'agriculture du Pontiac » sera décernée pour le meilleur pis. Le juge choisira le meilleur pis entre les participantes 3 ans jusqu'à vache mature.

Beauté et productivité : Trophée In Memoriam Frank-Nyveld. Cela sera décerné au plus haut taux de ''BCA'' officiellement enregistré parmi les finissantes de 1^{ère} et 2^e place des classes 10 à 15. En cas d'égalité, la gagnante sera celle ayant enregistrée le plus haut taux de ''BCA for protein''.

Classes CHAMPIONNES SUPRÊMES

Femelle championne suprême junior : Les championnes « juniors » de chaque race participeront à ce concours. Commandité par TBA Femelle suprême championne sénior. Les championnes « séniors » de chaque race participeront à ce concours. Commandité par TBA

Compétition des stalles division des laitières- La plaque Frank-Nyveld sera présentée au moment choisi par le comité.

SECTION 21

ATTENTION À TOUS LES EXPOSANTS DE JERSEY

- Les bovins laitiers peuvent être sur le terrain de l'exposition à compter de jeudi.
 - Tous les exposants devront être membres de la Société d'Agriculture du Pontiac.
 - Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formule d'inscription. Les entrées sont procédées seulement quand tout l'information est reçue, un frais de 25% sera imposer à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard. Toutes inscriptions doivent être postées à la société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0.**
 - Frais d'exposition 15% de la bourse gagnée.
 - Tous les exposants sont priés de placer, les aliments, litière ou équipement hors de l'accès au public, pour assurer le bien-être et l'apparence de l'exposition.
 - Toutes les plaintes doivent être apporter au directeur de chaque division ou l'office le jour-même de l'exposition, celles-ci doivent être formulées par écrit et accompagner de \$100 ou chèque certifié. La décision du directeur sera finale.
 - Une des conditions d'inscription est que chaque exposant ne peut tenir la Société d'agriculture du Pontiac et ou le comité responsable d'accident ou perte. Une autre condition d'inscription est que chaque exposant soit tenu responsable pour tout accident ou dommage pouvant être causé à une personne ou chose et vice-versa.
 - Enfants de 6 ans ou moins ne sont pas permis dans tous les bâtiments avec bétail à moins d'être accompagné par un adulte.
 - Les chiens ne sont pas admis.
 - Animaux montrant des signes de maladies contagieuses, par exemple IBR, ou le pou, seront obligés de quitter le terrain. Société d'agriculture du Pontiac n'est pas responsable pour aucunes maladies qui pourraient être transmises des animaux à la Foire.
 - Tous les animaux doivent avoir étiquettes ATQ du Québec ou l'étiquettes d'identification d'Ontario ou d'identification du fédéral. Si un animal n'a pas d'étiquettes d'identification appropriées, on demandera à l'animal en question de quitter les terres.
 - Des volontaires pour nettoyer après l'exposition serait apprécier.
 - Les permis sont alloués comme suit: deux aides par 4 têtes de bétail.
- Vous êtes attendus à partir de 12h midi, le jeudi.
 - Vous pouvez partir une fois que votre division est complètement terminée.
 - Votre division commence à 11 le vendredi. L'ordre de présentation peut changer selon le nombre d'inscriptions.

SECTION 21

- Un sujet d'exposition se définit ainsi: un animal laitier de qualifiant selon l'une des classes proposes dans les Normes des classes. Tout animal enregistré, d'un niveau de pureté de 75% ou plus et appartenant à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement), est considéré comme étant le produit de l'exposant.
- On doit enregistrer tous les animaux d'exposition au nom de l'exposant et selon les statuts de son association de race.
- Un exposant est un éleveur ou une organisation qui présente des animaux pour un classement officiel effectué par un juge, au moment spécifié par la foire/exposition pour le jugement.
- Nombre d'animaux exposé par exposant: maximum de 15 animaux. Pas de limite sur nombre d'animaux exposé par classe. Seulement 10 animaux peuvent être exposés sous la "bannière exposant". Sous la "bannière éleveur",

les points sont calculés pour 10 animaux, élevée par l'exposant, mais celui-ci n'est pas nécessairement le propriétaire.

-Chaque animal sera vérifié sur son ascendance avant la Foire par le comité.

-Un maximum de deux (2) animaux remplaçants sont permis.

-Une copie de certificat télécopie doit avoir l'étampe officielle de Holstein Canada.

-Les pompes à traire ne doivent pas être utilisées après 14h le samedi jusqu'à la fin de l'exposition samedi soir.

-Avant de placer les cageots à tonte, contacter le directeur en charge, qui vous indiquera l'endroit désigné.

-Les bovins doivent demeurer dans leur étable jusqu'à leur départ.

-Toute critique ou interférence avec le juge ou tout autre entité quand se déroule la présentation; tout comportement qui affecte directement ou indirectement les standards prescrits de la race seront considérés comme des violations des directives d'Holstein ou Jersey Canada et seront sanctionnés.

Prix: 1ère: \$90, 2e: \$85, 3e \$70, 4e: \$60, 5e: \$55, 6e: \$50, 7e: \$50, 8e: \$50, 9e: \$50, 10e: \$50

CLASSES JUNIOR

1. Génisse Bébé, née après le 1^{er} juin 2026.
2. Génisse junior née après le 1^{er} mars 2026 et le 31 mai 2026
3. Génisse intermédiaire née entre le 1^{er} décembre 2025 et le 29 février 2026
4. Génisse sénior née entre le 1^{er} septembre 2025 et le 30 novembre 2026.
5. Yearling (1 an) née entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 août 2025
6. Yearling (1 an) 1 an junior, née entre le 1^{er} mars 2025 et le 31 mai 2025.
7. Yearling (1 an) intermédiaire, née entre le 1^{er} décembre 2024 et le 28 février 2025

Champion Junior

Vice-Champion Junior mention honorable

8. TROUPEAU JUNIOR - Groupe de 3 génisses junior exposées dans classes 1-7. L'exposant doit avoir élevé 3 génisses et être propriétaire d'au moins une. Le certificat d'enregistrement doit montrer que l'exposant est l'éleveur de chaque animal et le propriétaire d'au moins un animal dans les deux cas, comme individuel ou partenaire.

BANNIERE EXPOSANT JUNIOR – Une bannière d'exposant junior, commandité par TBA, sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes individuelles. Seul neuf (9) animaux peuvent être considérés. Toutefois ceci ne limite pas le nombre d'animaux exposés. Si l'animal est de propriété conjointe, la propriété conjointe sera considérée comme un exposant, et il n'est permis de les associer individuellement comme une fraction du pointage. Les points seront décernés le même chose comme bannière junior d'éleveur.

BANNIERE D'ÉLEVEUR JUNIOR – Une bannière d'éleveur junior, commandité par TBA, sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes 1-7. Seul neuf (9) animaux junior peuvent être considérés. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal. Les points seront décernés selon la base suivante:

1er	2 ^e	3 ^e	4e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10e
10pts	9pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts	3pts	2pts	1pt

CLASSES SÉNIOR VACHE LACTANTE:

Prix: 1ère place: \$150, 2e: \$130, 3e: \$115, 4e: \$95, 5e: \$90, 6e: \$80, 7e: \$75, 8e: \$75, 9e: \$75, 10e: \$75, autres: \$0

Vaches lactantes Séniores Compensation Bonus 2026

À chaque vache qui participe aux classes 9 to 15, l'exposant recevra une compensation \$25 par animal jusqu'à un maximum de \$250.

9. Vache lactante Sénior née entre 1^{er} septembre 2024 et le 30 novembre 2024.
10. Vache de 2 ans junior née entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 août 2024.
11. Vache sénior de 2 ans née entre le 1^{er} septembre 2023 et le 28 février 2024.
12. Vache de 3 ans née entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023.
13. Vache de 4 ans née entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.
14. Vache de 5 ans née entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021.
15. Vache pleine mature née avant le 1^{er} septembre 2020.
16. Troupeau de l'éleveur- 3 animaux provenant du même éleveur (individu ou groupe) ayant été présentés dans les classes 1 à 15. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal.

Les prix sont attribués de la façon suivante par inscription, non pas sur le nombre de propriétaires :

1^{ère} place \$150 2^e \$130 3^e \$115 4^e \$95 5^e \$90 6^e \$80 7^e \$75 8^e \$65 9^e \$50 10^e \$30 autres 0\$

BANNIÈRES SÉNIORS

Bannière Meilleur exposant Jersey : Bannière, commanditée par TBA, sera remise à l'exposant (individu ou groupe) ayant cumulé le plus de points par exposant pour un maximum de dix inscriptions. Sans limite d'animaux. Lorsque l'animal appartient à plusieurs propriétaires, ceux-ci seront considérée comme une entité.

Bannière Meilleur éleveur Jersey : Bannière, commanditée par TBA sera remise à l'éleveur (individu ou groupe) ayant cumulé le plus de points. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal.

Les points seront attribués de la façon suivante :

1^{ère} 20 pts- 2^e 18 pts- 3^e 16 pts- 4^e 14 pts-5^e 12pts-6^e 10 pts-7^e 8 pts- 8^e 6 pts- 9^e 4 pts- 10^e 2 pts.

17. Progéniture d'une reproductrice, nombre illimité d'inscription. 2 génisses de la même reproductrice ayant été présentées dans les classes 1 à 15. Remise de rubans

GRANDE CHAMPIONNE JERSEY La plaque Yarmstead Jerseys sera remise

VICE-GRANDE CHAMPIONNE JERSEY Mention honorable

MEILLEUR PIS- le juge déterminera le meilleur pis parmi les meilleurs pis des vaches de 3 ans et plus.

CLASSES CHAMPIONS SUPRÊMES :

Championne suprême junior vache : les championnes juniors de chaque race participeront dans ce championnat. Cet honneur est commandité par Société d'Agriculture du Pontiac.

Championne Suprême sénior : les championnes sénéiores de chaque race participeront dans ce championnat.

PLAQUE FRANK-NEVELD : CONCOURS DE LA PLUS BELLE STALLE. La plaque sera remise à l'équipe ayant la plus belle stalle au moment jugé opportun par le directeur de la division.